

**Mise en garde**

Vous devez remplir ce formulaire **avant de commencer les travaux** de remplacement de votre système de chauffage ou de chauffe-eau.

Avant de remplir votre demande d'inscription, assurez-vous d'avoir en main tous les **renseignements et documents requis**.

N'hésitez pas à consulter notre Foire aux questions au besoin ([chauffezvert.gouv.qc.ca](http://chauffezvert.gouv.qc.ca)).

Documents requis	Précisions
Facture d'achat ou relevé annuel de mazout (huile) ou de propane	Joindre à votre demande une version électronique (PDF ou image) ou une copie papier de la <b>dernière facture</b> d'achat ou du <b>relevé annuel des livraisons</b> de combustible utilisé par le système de chauffage ou le chauffe-eau.  Les renseignements suivants doivent figurer sur le document fourni : <ul style="list-style-type: none"><li>• nom;</li><li>• adresse de l'habitation;</li><li>• date d'achat;</li><li>• quantité de combustible acheté.</li></ul>
Facture d'électricité	Joindre à votre demande une version électronique (PDF ou image) ou une copie papier de <b>la dernière facture d'électricité</b> de l'habitation. La facture d'électricité doit être complète et inclure toutes les pages.

Ce formulaire vous permet d'envoyer une demande d'inscription à Chauffez vert par courriel ou par la poste, à l'adresse indiquée à la fin du document.

Si vous préférez, vous pouvez utiliser le formulaire en ligne accessible à l'adresse [www.chauffezvert.gouv.qc.ca](http://www.chauffezvert.gouv.qc.ca).

## Chauffez vert - Demande d'inscription

---

Vous devez remplir ce formulaire **avant** de commencer les travaux de remplacement de votre système de chauffage ou de votre chauffe-eau.

\* Indique un champ obligatoire

### A - Renseignements sur le propriétaire de l'habitation

\* Titre :            Madame            Monsieur            Entreprise

\* Nom :

\* Prénom :

\* Adresse de correspondance :

\* Ville :

\* Code postal :

\* Province :

Adresse de courriel :

\* Téléphone principal :

Téléphone bureau :

Poste :

Autre téléphone :

### B - Renseignements sur l'habitation où auront lieu les travaux

L'adresse de l'habitation est identique à l'adresse de correspondance.

\* Adresse de l'habitation :

\* Ville :

\* Code postal :

Région administrative :

Abitibi-Témiscamingue

Côte-Nord

Laval

Outaouais

Bas-Saint-Laurent

Estrie

Mauricie

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Capitale-Nationale

Gaspésie-Îles de-la-Madeleine

Montréal

Centre-du-Québec

Lanaudière

Montréal

Chaudière-Appalaches

Laurentides

Nord-du-Québec

## Chauffez vert - Demande d'inscription

\* Type d'habitation :

Individuelle	En rangée	Duplex	Immeuble à logements multiples
Jumelée	Mobile	Triplex	

\* Année de construction de l'habitation :

Avant 1946	1978-1983	2001-2005
1946 - 1960	1984-1995	2006 à aujourd'hui
1961-1977	1996-2000	

### C - Renseignements sur le ou les systèmes à combustible fossile

Les travaux admissibles à Chauffez vert doivent porter sur le retrait d'un ou de plusieurs systèmes de chauffage central au mazout (huile) ou au propane et leur remplacement par l'installation de nouveaux équipements neufs utilisant l'électricité ou une autre source d'énergie renouvelable admissible.

#### A – Système de chauffage central de l'habitation

\* Je souhaite remplacer le **système de chauffage central de l'habitation, actuellement à combustible**, par un système de chauffage électrique ou par un autre système alimenté par une source d'énergie renouvelable admissible.

Oui Non

Si oui, indiquez :

- le type de système actuel : Fournaise (air chaud) Chaudière (eau chaude)  
Autre (si applicable). Précisez :
- le combustible utilisé par le système : Mazout (huile) Propane
- le nombre de logements admissibles et visés par le retrait du système :

Indiquez 1 pour une habitation unifamiliale. Dans le cas d'un duplex, d'un triplex ou d'un immeuble à logements multiples, un logement est admissible si son système de chauffage utilise le combustible visé par le démantèlement.

#### B– Chauffe-eau de l'habitation

L'aide financière Chauffez vert pour la conversion d'un chauffe-eau est accordée uniquement aux participants admissibles à une aide financière pour la conversion de leur système de chauffage.

\* Je souhaite remplacer le **chauffe-eau de l'habitation, actuellement à combustible**, par un chauffe-eau électrique ou par un autre chauffe-eau alimenté par une source d'énergie renouvelable admissible.

Oui Non

Si oui, indiquez :

- le combustible utilisé par le système : Mazout (huile) Propane
- le nombre de logements admissibles et visés par le retrait du système :

Indiquez 1 pour une habitation unifamiliale. Dans le cas d'un duplex, d'un triplex ou d'un immeuble à logements multiples, un logement est admissible si son eau chaude est fournie par le chauffe-eau visé par le démantèlement.

### D - Pièces justificatives

Vous devez joindre deux pièces justificatives à votre formulaire d'inscription.

- **Facture de combustible** : une copie complète de votre dernière facture de combustible (mazout ou propane) ou une copie du relevé annuel des livraisons.
- **Facture d'électricité** : une copie complète de votre dernière facture d'électricité comprenant toutes les pages.

### E - Consentement

\* Je certifie que le ou les systèmes à combustible à remplacer sont toujours en place **ET** que le ou les nouveaux systèmes neufs utilisant l'électricité ou une énergie renouvelable admissible ne sont pas encore installés.

Oui      Non

\*Je consens à transmettre à Transition énergétique Québec (TEQ) mes renseignements personnels inscrits dans le présent formulaire pour le traitement de ma demande d'inscription à Chauffez vert.

Oui      Non

**Vous pouvez acheminer votre demande et les pièces justificatives soit par courriel à l'adresse : [chauffezvert@teq.gouv.qc.ca](mailto:chauffezvert@teq.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :**

**Chauffez vert**  
Transition énergétique Québec  
1 300, rue du Blizzard, bureau 200  
Québec (Québec) G2K 0G9

Après analyse de votre demande et des documents transmis, TEQ communiquera avec vous par téléphone ou par courriel dans un délai maximal de 10 jours ouvrables afin de vous confirmer votre admissibilité à Chauffez vert.

Après avoir soumis votre demande d'inscription, il vous est fortement recommandé d'attendre la confirmation de votre admissibilité avant de commencer vos travaux. En choisissant de les commencer avant d'obtenir la confirmation de votre admissibilité, vous reconnaissez et assumez les risques ou les inconvénients pouvant découler du refus de votre inscription à ce programme.

TEQ se réserve le droit de communiquer avec vous et de vous demander d'autres pièces justificatives nécessaires au traitement de votre demande et ce, jusqu'à 12 mois après réception de votre demande d'aide financière.

Pour toute question sur Chauffez vert, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : [www.chauffezvert.gouv.qc.ca](http://www.chauffezvert.gouv.qc.ca) ou communiquer avec le service à la clientèle au 1 866 266-0008.